

**Commune de CHATEAUDUN**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 24 septembre – 20 H 30**

**COMPTE RENDU**

### **Etaient présents**

M. Didier HUGUET, maire  
M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU,  
Mme VASSEUR, M. PRIOU, M. VILPOU maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO conseillers municipaux délégués

Mme BEAUVILLAIN, M. METAIS, Mme GUY, M. MARCHAND, M.  
COUTOUT, Mme BERGER M. REBOURS, M. JOSSEAUX, Mme  
DESROCHES, M. BARRAULT, Mme SEIGNEURET, conseillers municipaux

### **Etaient absents et excusés**

M. PARDESSUS (pouvoir à M. ZANELLO), Mme CAUCHY (pouvoir à  
Mme VASSEUR), Mme YVON (pouvoir à M. Le Maire), M. FERRAGU, M.  
BOUMBE, Mme LAMY, Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. LECOIN), Mme  
LENOIR, M. NOBLET (pouvoir à M. CAPLAIN), M. DUPONT, M. REBOURS,  
M. BOCHE (pouvoir à Mme BERGER)

### **Secrétaire de séance**

Mme BEAUVILLAIN

---

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUN 2012**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

Approuve le procès verbal de la séance du 25 juin 2012 à l'exception de M.  
HUMEAU, Mme CIMIANO et de Mme BERGER qui ne prennent pas part au  
vote

## **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012**

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. BOCHE, M. COUTOUT, M. JOSSEAUX, Mme BERGER,  
Mme SEIGNEURET qui votent contre

Approuve le budget supplémentaire 2012 du budget général au niveau des  
chapitres pour chaque section.

## **BUDGET ANNEXE G.T.V.A. - ZONE DE LA NOUVELLE GARENNE**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe G.T.V.A. – Zone de la Nouvelle Garenne au niveau des chapitres pour chaque section.

## **BUDGET ANNEXE B.T.V.A. - PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRUYÈRE**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe B.T.V.A. – Parc d'Activités de la Bruyère au niveau des chapitres pour chaque section.

## **BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Clos des Lamberts au niveau des chapitres pour chaque section.

## **BUDGET ANNEXE – ROUTE D'ORLÉANS**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Route d'Orléans au niveau des chapitres pour chaque section.

### **BUDGET ANNEXE – ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Ateliers Locatifs Beauvoir au niveau des chapitres pour chaque section.

### **BUDGET ANNEXE – ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Espace Commercial Saint-Jean au niveau des chapitres pour chaque section

### **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT GUINGUETTE-SAULIÈVRE**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Lotissement Guinguette-Saulièvre au niveau des chapitres pour chaque section

### **BUDGET ANNEXE EAU**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Eau au niveau des chapitres pour chaque section.

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget annexe Assainissement au niveau des chapitres pour chaque section.

### **BUDGET REGIE MUNICIPALE O.T.S.I.**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget supplémentaire 2012 du budget régie municipale O.T.S.I. au niveau des chapitres pour chaque section.

### **TRANSPORTS URBAINS – MARCHÉ – AVENANT N° 1**

Par délibération n° 2012-036 du 29 mars 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec LES CARS DUNOIS concernant le lot n°1 – Transports urbains, pour un montant annuel de 429 481,14 € HT, option comprise.

Afin d'optimiser le service des transports urbains, il est nécessaire d'intégrer au marché initial divers aménagements :

Ces modifications conduisent à une augmentation de 2 073,44 € HT, soit 0,48 % de la valeur annuelle du marché.

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise M. Le maire à signer l'avenant à intervenir avec LES CARS DUNOIS

### **MUSÉE – RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS – DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES**

Dans le cadre du décret n° 2002-852 du 02 mai 2002 pris en application de la loi n° 2005-5 du 04 janvier 2002 relative aux musées de France, le Musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de CHÂTEAUDUN a entrepris le récolement de l'inventaire des biens affectés à ses collections.

L'objectif est de finaliser cet inventaire avant 2014.

Pour la saisie de ce récolement, les agents du Musée disposent du logiciel ActiMuséo. Acquis en 2004, ce logiciel a été installé en monoposte, ce qui ne facilite pas la progression du travail du personnel. Les résultats scientifiques ne peuvent pas toujours être saisis en direct. La relecture est difficilement réalisable.

Par ailleurs, les services de l'Etat seraient susceptibles de prendre en charge des frais de personnel affecté temporairement à cette mission scientifique.

Vu l'exposé de Mme CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'acquérir la seconde licence du logiciel ActiMuséo, pour un montant de 7 742 € et de solliciter à ce titre une aide.

Décide de solliciter auprès des services de l'Etat lesdites aides

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute initiative et à signer tout acte à intervenir afin de mettre en œuvre cette opération.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE**

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Prend acte de cette communication.

## **ASSISES RÉGIONALES DU FLEURISSEMENT – SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ARBRE**

La Mairie de CHÂTEAUDUN est sollicitée par l'Association Régionale du Fleurissement (ORLÉANS) afin de participer et de signer la charte de l'arbre lors des assises du fleurissement à ROMORANTIN-LANTHENAY, en présence du Président du Conseil Régional du Centre, du Président de l'A.R.F. et du Sénateur-Maire de ROMORANTIN-LANTHENAY.

Cette charte a plusieurs objectifs notamment au niveau des professionnels qui interviennent sur ce patrimoine mais aussi sur sa gestion, son entretien, sa conservation et son intégration dans le Plan Local d'Urbanisme et éventuellement dans le futur P.L.U. Intercommunal.

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la charte de l'arbre rédigé par l'ARF Centre

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **CONSEIL GÉNÉRAL – CONVENTION « MUSIQUE À L'ÉCOLE »**

Les écoles maternelles de Châteaudun ont souhaité répondre à l'appel à projet « Musique à l'école » proposé par le Conseil Général pour l'année scolaire 2012/2013.

Vu l'exposé de Mme FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre le Conseil Général et la Ville portant sur la participation financière de l'action « Musique à l'école ».

## **CLIS – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des participations des communes extérieures pour les enfants domiciliés dans ces communes et scolarisés à CHÂTEAUDUN dans les classes d'intégration scolaire (CLIS).

Vu l'exposé de Mme FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de fixer la participation des communes pour l'année scolaire 2011/2012 à 1 801,33 € par élève.

**MAISON DES SERVICES PUBLICS – OUVERTURE D'UN POINT  
INFORMATION FAMILLES (PIF) – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT (ADPEP)**

Dans le cadre du soutien à la parentalité, la CAF propose l'ouverture d'un Point Information Famille (PIF) à vocation départementale à Châteaudun, animé par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir (ADPEP).

La Ville souhaite répondre favorablement à la mise en place d'une permanence d'un Point Information Famille, il sera situé au sein de la Maison des Services Publics 5, rue Flandres-Dunkerque.

Une convention relative au fonctionnement du Point Information Famille est à signer entre le représentant de l'ADPEP Eure-et-Loir et le Maire de Châteaudun. Cette convention prévoit une ouverture du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012. Le renouvellement par tacite reconduction se ferait par période d'un an.

Vu l'exposé de Mme FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'ADPEP Eure-et-Loir et la Ville portant sur les moyens mis à disposition.

**MARCHÉS – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE**

Vu l'exposé de M. HUMEAU

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Prend acte de cette communication.



## **AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER – SOCIÉTÉ SAS SMC**

En 2006, le Conseil Municipal avait délibéré pour l'attribution d'une aide à l'investissement immobilier en faveur de la Société SAS SMC dans le cadre d'une convention signée le 15 janvier 2007 associant le Conseil Général et la Ville, chacun à hauteur d'un montant global de 55 200 €.

Cette délibération a été contestée par la Préfecture pour être ensuite validée par le Tribunal Administratif. Mais finalement, suite à un refus de la Communauté de Communes du Bonnevalais, la Ville n'a pas versé de contribution au titre de ce dossier.

La société SAS SMC compte à ce jour 93 emplois en CDI, soit 19 emplois en plus de son effectif transféré de Sancheville. Elle s'était engagée à en créer 34 mais la crise de 2009 a été très sévère dans son secteur d'activités et le dirigeant a bataillé depuis trois ans pour éviter tout plan de licenciement.

Vu l'exposé de M. HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide

- d'attribuer cette subvention à hauteur de 30 847 € au titre de 2012, ce montant correspondant au prorata des emplois effectivement créés,
- de prévoir pour 2013, l'inscription d'une subvention de 24 353 € dont le versement sera conditionné à la création de nouveaux emplois d'ici fin 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la société SAS SMC fixant les conditions de versement de cette aide.

## **CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE ET AMÉNAGEMENT DE LOCAUX EXISTANTS – AVENANTS**

### **Lot n° 6 "menuiseries intérieures" – Entreprise JPV BÂTIMENT**

Suite à la demande du maître d'œuvre, il est décidé la fourniture et la pose de baguettes d'angles manquantes, à peindre sur angles des abrasements des menuiseries extérieures, dans le bâtiment existant.

Montant des travaux en plus : 691,20 € HT.

### **Lot n° 7 "mobilier" – Entreprise BRACHET Frères**

Suite à la modification du bureau fibro et à la demande du maître d'ouvrage, il est décidé la fabrication et la pose d'ouvrages plan de travail et paillasse en résine type CORIAN.

Suite à la demande du maître d'ouvrage de modification du bureau cardio en bureau kiné, il est décidé des travaux en moins-value sur les prestations du

marché et en plus-value sur les prestations concernant le remplacement de matériaux et plan de travail et paillasse.

Montant des travaux en moins : 2 331,83 € HT.

#### Lot n° 8 "métallerie, serrurerie" – Entreprise Dominique COURSIMAULT

Suite à la demande du Bureau de Contrôle, il est nécessaire de procéder à la fabrication et à la pose d'une main courante de protection en fer plat et barreaudage.

Montant des travaux en plus : 905,00 € HT.

#### Lot n° 9 "cloisons, doublage, faux-plafonds" – Entreprise RIVL

Suite à la demande de modification du maître d'ouvrage, il est décidé la mise en œuvre de raccord plâtre au pourtour de la fenêtre vu le mauvais état du mur existant avec complément en doublage placo dans le bâtiment médecin de garde et la dépose de cloisonnement réalisé dans le bureau cardiologie du rez-de-chaussée.

Montant des travaux en plus : 1 880,40 € HT.

#### Lot n° 11 "peinture" – Entreprise ACTIF

Les rideaux d'occultation pour les cabinets ophtalmologie, gastro-entérologie et cardiologie étaient initialement prévus au lot n° 5 (Entreprise FRANCHET), ce qui a fait l'objet d'un avenant (en moins-value). Il y a donc lieu de les remplacer.

Montant des travaux en plus : 10 560,00 € HT.

#### Lot n° 15 "électricité, courants forts et courants faibles" – Entreprise SCE

Suite au souhait du maître d'ouvrage de transformer le cabinet cardiologie en cabinet de kiné, il est demandé la fourniture et pose de matériel d'éclairage, d'appareillage, la dépose de canalisations et de boîtes encastrées avec nouvelle pose et le Bureau de Contrôle préconise la fourniture et la pose de blocs de secours pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Suite à la demande du maître d'ouvrage, il a été décidé la fourniture et la pose de prises de courant complémentaires dans le cabinet d'ophtalmologie.

Montant des travaux en plus : 3 053,17 € HT.

La Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. BOCHE, M. COUTOUT, M. JOSSEAUX, Mme BERGER, Mme SEIGNEURET qui votent contre

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

### **FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) – PARTICIPATION**

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un fonds placé sous la responsabilité des départements.

Il intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

Vu l'exposé de M. PRIOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à la participation de la commune qui s'établirait à 5 748 €, le nombre de logements dont dispose la commune étant de 1 916 pour 2012.

### **OFFICE DE TOURISME – MISSIONS PHOTOGRAPHIQUES – PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE CLOYES-SUR-LE-LOIR**

Depuis trois ans, les Offices de Tourisme de CHÂTEAUDUN et de CLOYES-SUR-LE-LOIR ainsi que le service Tourisme de BONNEVAL collaborent pour mener ensemble des actions communes pour la promotion du territoire de la Haute Vallée du Loir (publication commune, participation à des salons)...

Deux missions photographiques ont été lancées comprenant :

- La réalisation de photographies 360° dont 17 sont réalisées sur le territoire de la ville de CHÂTEAUDUN.
- La réalisation de photos terrestres et aériennes (25 sites en terrestre et 68 sites en aérien) sur la base d'un inventaire réalisé entre les trois offices, cette mission étant financée pour un tiers pour chacun des offices.

La subvention régionale (50 % maximum avec un abondement du GAL de 30 % maximum) intervenant après réalisation, l'Office de CLOYES-SUR-LE-LOIR sollicite auprès de l'Office de CHÂTEAUDUN, une participation à concurrence des prestations qui concernent la Ville, à savoir :

- 1 740,18 € TTC représentant un prix maximum pour les 17 photos 360°,
- 1 016,12 € TTC représentant le tiers de la mission de photos terrestres et aériennes.

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Office de Tourisme de CLOYES-SUR-LE-LOIR fixant la participation de la Ville à la somme de 2 756,30 € et précisant que l'Office de CLOYES-SUR-LE-LOIR reversera à l'Office de Tourisme de CHÂTEAUDUN, la subvention qui pourra être obtenue.

### **JUMELAGES – PARTICIPATION À UN ÉCHANGE SCOLAIRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Dans le cadre du jumelage, le collège Tomas Divi organise des échanges inter-collèges avec notre ville jumelle MARCHENA en Espagne.

A ce titre, la ville de CHÂTEAUDUN accorde une aide de 25 € par élève participant.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle de 700 € pour les 28 élèves se rendant à MARCHENA.

### **OCC FOOTBALL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'OCC football sollicite une subvention exceptionnelle de 1 440 € concernant le transfert par car Châteaudun-aéroport de Beauvais et le retour Beauvais-Châteaudun de 16 jeunes et accompagnateurs participant au 4<sup>e</sup> tournoi international U15 à Piaseczno, près de Varsovie en Pologne.

Vu l'exposé de M. ZANELLO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer cette subvention exceptionnelle à hauteur de 1 440 €.

### **CADRE ADMINISTRATIF – SUPPRESSION ET CRÉATIONS DE POSTES**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable aux propositions ci-dessous :

- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 9/20<sup>ème</sup> et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 11/20<sup>ème</sup>.
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31/35<sup>ème</sup>)

### **PRIME DE FIN D'ANNÉE 2012**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Fixe la prime comme suit pour l'année 2012

- Part fixe : 480,86 €
- Part variable : 69,83 € pour la présence et 90,84 € pour la note.

Il est rappelé que les bénéficiaires de cette prime sont les agents titulaires, non titulaires et contractuels, étant précisé que celle-ci est majorée de 5,90 % représentant les cotisations ouvrières pour les agents du régime général.

### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la Ville de Châteaudun met du personnel à disposition des associations sportives qui remplissent des missions de service public auprès de la population.

Ces conventions arrivant à échéance, doivent être renouvelées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Vu l'exposé de M. ZANELLO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de renouveler les conventions de mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, après accord des agents concernés, et de m'autoriser à les signer après avis de la Commission Administrative Paritaire.

### **MANDAT SPÉCIAL DES ÉLUS – DÉPLACEMENT À SCHWEINFURT**

La foire régionale UFRA 2012 de SCHWEINFURT aura lieu du samedi 29 septembre au 7 octobre. Comme tous les deux ans, le public pourra aller à la rencontre de professionnels.

Une délégation d'élus de Châteaudun est invitée par la Ville de SCHWEINFURT. M. le Maire sera accompagné pour le week-end d'inauguration du vendredi 28 septembre au lundi 1<sup>er</sup> octobre par M. Christophe CAPLAIN, Mme Isabelle FEZARD et M. Emmanuel MÉTAIS.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

### **ASSOCIATION « LES AMIS DE L'EUROPE » – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer à l'association « Les Amis de l'Europe » une subvention exceptionnelle d'un montant de 280 €

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du n°2012-103 au n°2012-165.

**Mme BEAUVILLAIN**  
*Secrétaire de séance*